

RÈGLEMENT DÉFI « AUX ARTS ETC... » 2024



Ce défi artistique vous invite à réaliser une œuvre à la manière de Man Ray, référence incontournable du mouvement surréaliste, en créant **une composition surprenante partir d'une photo en noir et blanc, sur laquelle vous ajouterez votre touche colorée personnelle (peinture, dessin, couleur...)**.

Faites preuve d'audace et de créativité en nous envoyant votre œuvre. Si votre proposition est retenue, elle sera exposée dans les panneaux de la ville et fera partie de la grande exposition participative et citoyenne durant le mois de février.

N'hésitez pas à faire preuve d'imagination et amusez-vous !

Article 1 – Organisation :

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de Carbon-Blanc organise une exposition participative « Aux arts etc.. » en février 2024.

Article 2 – Thème du concours : « Une œuvre à la manière de Man Ray »

Man Ray (photographe et peintre, New-York 1890 – Paris 1976) était connu pour son approche expérimentale de la photographie, combinant des techniques de surimpression, de photogramme et d'autres procédés innovants. Pour relever ce défi, il faut s'inspirer de son esthétique et de sa créativité en utilisant des éléments tels que : jeu de lumière, ombres, formes abstraites et compositions surprenantes. L'idée est de créer une œuvre qui évoque l'esprit de Man Ray (photographie en noir et blanc) tout en y ajoutant une touche personnelle (peinture, dessin, couleur).

Article 3 - Qui peut participer au concours ?

Tout le monde ! Du plus jeune au moins jeune, de l'individuel au collectif... Chaque participant propose une seule œuvre.

Article 4 - Récompense :

Exposition de votre œuvre dans l'un des panneaux de la ville lors de la grande exposition participative de février.

Article 5 - Conditions techniques :

Choisissez la forme de votre œuvre (peinture, photo, dessin...en 2D). Attention les œuvres retenues seront imprimées en très grand format (type abris bus – 120 x 176 cm), il est indispensable qu'elles soient au **format PORTRAIT et de bonne qualité**.

Si votre œuvre est en format papier, apportez-la à la médiathèque au plus tard le 15/12/2023.

Si votre œuvre est en format numérique (300 DPI ou environ 3612 x 2411 pixels), envoyez-la nous par mail au plus tard le 15/12/2023 à l'adresse suivante : culture@carbon-blanc.fr

Article 6 - Critères de sélection :

- La qualité de la mise en scène, de la composition, l'imagination et la créativité.
- La qualité technique de réalisation.
- Les images devront être visibles par le grand public (dont des enfants). Pour que la participation au concours soit recevable, l'œuvre ne doit pas avoir un caractère : pornographique, pédophile, xénophobe, raciste, présenter un caractère de propagande politique ou religieuse, inciter au crime, à la violence, à la haine ou à la discrimination, porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'un tiers et plus généralement comporter de contenu illicite.

Article 7 - Comment participer ?

Date limite d'envoi des œuvres : 15/12/2023 à 23h59 et 10 secondes.

1. Complétez la « Fiche d'inscription » et joignez-la à votre œuvre.
2. Envoyez ou déposez le tout à la médiathèque ou par mail culture@carbon-blanc.fr

Article 8 – Propriété et utilisation des œuvres :

Les participants autorisent la ville de Carbon-Blanc à utiliser gratuitement et pour une durée de 5 ans les photos reçues sur ses supports de communication (affiche, flyer, site internet, Facebook, magazine municipal, panneaux lumineux, presse). Pendant cette durée, les œuvres deviennent la propriété de la ville.

Article 9 – Modifications éventuelles :

La ville de Carbon-Blanc se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire, d'écourter, de reporter ou d'annuler le défi si les circonstances l'exigent.

Article 10 – Acceptation du règlement :

Le simple fait de participer implique l'acceptation et le respect du présent règlement.